



EXTRAIT du REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan

Affiché le 06/08/20

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

OBJET : Administration générale : Election des membres de la commission d'appel d'offres.

N/REF : MA/DB/FC/FAA - N°2020-222.

M. Michel Arrouy rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal s'est prononcé sur les modalités de dépôt des listes de candidature pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres permanente de la Ville.

La composition de la CAO est calquée sur celle de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégations de services publics et suit le même régime juridique. Cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour mémoire, il rajoute que le conseil municipal avait décidé que :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants
- les listes pourront être, soit communiquées à M. le maire, par un simple dépôt contre récépissé auprès de la direction de l'administration générale, Hôtel de Ville, jusqu'au jour de la séance en question, 17h15, soit déposées sur le bureau du maire, président de séance, à l'appel du point de l'ordre du jour relatif à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Il invite les listes de candidats à se faire connaître.

Il rappelle qu'en cas de constitution d'une seule liste respectant strictement la représentation proportionnelle au plus fort reste, il sera pris acte des nominations.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-222-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

Une seule liste est constituée :

Michel Arrouy, président.

Les titulaires à élire :

Max SAVY
Claudie MINGUEZ
Eric BRINGUIER
Jean-Louis PATRY
Olivier RONGIER

Les suppléants à élire :

Patrick BOURMOND
Olivier LAURENT
Yannie COQUERY
Jean-Louis MOLTO
Claude COMBES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **PREND** acte de la composition de la commission d'appel d'offres.

Président : Michel ARROUY.

Sont donc élus membres de la CAO :

Pour les titulaires :

Max SAVY
Claudie MINGUEZ
Eric BRINGUIER
Jean-Louis PATRY
Olivier RONGIER

Pour les suppléants :

Patrick BOURMOND
Olivier LAURENT
Yannie COQUERY
Jean-Louis MOLTO
Claude COMBES

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-222-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020